

A large, white, sans-serif font text "UT ME FEC" is displayed vertically on a solid blue background. To the right of the text, there is a white line drawing of a person in a dynamic pose, holding a torch in their right hand. The person is wearing a cap and a long coat. The drawing is composed of simple lines and has a slightly distressed, hand-drawn appearance.



# La formation

au collège des sciences de la santé



## LES FORMATIONS DIPLOMANTES :

- > Les diplômes nationaux (DEUST, licence, licence professionnelle, master);
- > Les diplômes d'université, interuniversitaires, et les attestations d'études (une autorisation pédagogique d'inscription est à demander au responsable pédagogique du diplôme);
- > Les diplômes d'état en santé et paramédicaux.

## LES FORMATIONS COURTES VALIDANT OU NON LE DPC

Retrouver toute l'offre de formation du collège sciences de la santé :

<https://sante.u-bordeaux.fr/formations>

<https://umfcs.u-bordeaux.fr>



## Le DPC

en résumé



## LE DPC, C'EST QUOI ? :

- Le DPC, c'est le Développement Professionnel Continu.
- Je suis concerné·e si je suis professionnel·le de santé.

## EN QUOI LE DPC CONSISTE ?

- > Je suis engagé·e sur une période de 3 ans;
- > Je dois suivre au moins 2 types d'actions sur les 3 suivantes :
  - Une formation;
  - Une évaluation des pratiques professionnelles (EPP);
  - Une gestion des risques.

## QUE DOIS-JE FAIRE ?

- > Je suis responsable de mon DPC;
- > Je gère mon DPC en ligne;
- > Je dois justifier de mes actions tous les 3 ans auprès de mon ordre professionnel ou de l'ARS en transmettant le document de traçabilité.



<https://www.agencedpc.fr>

# Les dispositifs

de validation des aquis

## VAE

Validation des Acquis de l'Expérience

### OBJECTIF

Obtenir tout ou partie d'un diplôme.

### POUR QUI ?

Toute personne pouvant justifier d'une activité :

- > salariée, non salariée ou bénévole;
- > en rapport direct avec le contenu du diplôme.

### À QUEL MOMENT ?

#### > Engagement de la démarche :

La procédure est ouverte entre les mois de juillet et décembre de chaque année. Aucun dossier VAE ne pourra être transmis aux candidat(e)s en dehors de cette période.

#### > Entretien avec le jury VAE :

l'année suivante.

## VAPP

Validation des Acquis Professionnels et Personnels

### OBJECTIF :

Accéder à un diplôme sans détenir le diplôme inférieur requis.

### POUR QUI ?

Toute personne souhaitant faire prendre en considération ses acquis professionnels et personnels en lien avec le diplôme visé.

### À QUEL MOMENT ?

#### > Engagement de la démarche :

Le dossier de demande de VAPP est transmis par l'UMFCS entre les mois de novembre et mars de chaque année.

#### > Commission VAPP :

Le dossier est soumis à une commission annuelle de validation.



## L'IDENTIFICATION DU DIPLÔME

Quel que soit le dispositif que vous choisissez, il convient de démontrer le lien direct entre vos acquis et les contenus du diplôme auquel vous postulez.

Il est donc indispensable de vérifier sur le catalogue de nos formations :

- > les contenus de chacune des Unités d'Enseignement (UE);
- > les pré-requis d'inscription;
- > les débouchés professionnels ciblés par ce diplôme.

<https://www.vae.gouv.fr>

## 1 SALARIÉ DU PRIVÉ :

- > Plan de développement des compétences de l'employeur (éventuellement via l'OPCO de l'employeur pour une entreprise de moins de 50 salariés);
- > Projet de Transition Professionnelle (Uniquement pour les diplômes inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles);
- > Compte personnel de formation (Uniquement pour les diplômes inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles);
- > Congé VAE.



<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/N177>

## 2 AGENT DE LA FONCTION PUBLIQUE TITULAIRE OU CONTRACTUEL :

- > Plan de développement des compétences de l'employeur (via l'ANFH pour les agents de la fonction publique hospitalière);
- > Congé de formation professionnelle;
- > Compte personnel de formation (prendre contact avec la RH de son employeur);
- > Congé VAE.



<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/N186>

## 3 PROFESSIONNEL LIBÉRAL :

- > Fonds interprofessionnel de formation des professions libérales (FIF-PL);
- > Compte personnel de formation (uniquement pour les diplômes inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles);
- > Association de gestion du financement de la formation des chefs d'entreprise (Agefice).



<https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/F31148>

## 4 DEMANDEUR D'EMPLOI :

- > France Travail;
- > Conseil Régional;
- > Compte personnel de formation (uniquement pour les diplômes inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles);
- > Contrat de professionnalisation (uniquement pour les diplômes ouverts à l'alternance inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles).



<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-continue/formation-des-demandeurs-demploi>

## 5 PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (EN PLUS DES DISPOSITIFS PRÉSENTÉS CI-DESSUS) :

- > Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph);
- > Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (Fiphfp).

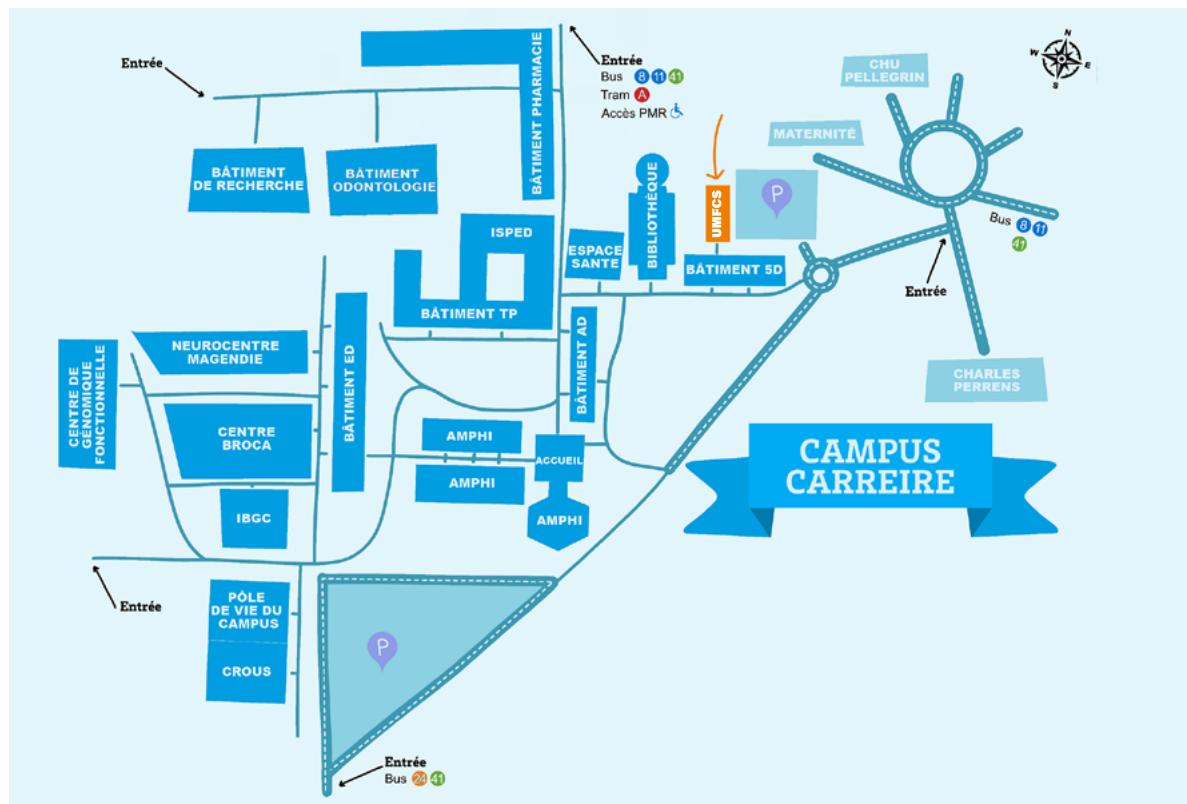


<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/formation-professionnelle/le-financement-des-formations>

Plus d'informations

## sur l'UMFCS

### NOUS TROUVER :



### NOUS ÉCRIRE :

> UNIVERSITE DE BORDEAUX  
Collège sciences de la santé - UMFCS  
146 rue Léo Saignat  
Espace Segalen - case 18  
CS 61292  
33076 Bordeaux cedex

### NOUS CONTACTER :

Accueil et information des adultes  
en reprises d'études et des employeurs :  
> 05 57 57 14 02 ou 05 57 57 47 76  
> formation.continuesante@u-bordeaux.fr

Validation des acquis (VAE-VAPP) :  
> 05 57 57 92 28  
> fcuvae.sante@u-bordeaux.fr

### NOTRE SITE WEB :



<https://umfcs.u-bordeaux.fr>

Formation continue des professionnels  
de santé et DPC :

> 05 57 57 17 99 ou 05 57 57 17 93  
> fmc@u-bordeaux.fr

L'espace carrières - orientation :

> 05 57 57 13 81  
> orientation-carriere.bordeaux@u-bordeaux.fr

Pour plus de renseignements sur le financement de votre formation

contactez-nous !